

Mettre en place la période de préparation au reclassement (PPR) dans les procédures de gestion de l'inaptitude

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable
- Savoir mettre en œuvre et sécuriser la procédure liée à l'inaptitude physique



Public Visé

Gestionnaires ou responsables chargés du reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions • Médecins du travail • Assistants sociaux du travail • Psychologues du travail



Pré Requis

Connaitre la réglementation en matière d'inaptitude physique de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser la réglementation applicable
Savoir mettre en œuvre et sécuriser la procédure liée à l'inaptitude physique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques et illustrations concrètes
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

• **Notion d'aptitude médicale du fonctionnaire en comparaison avec les agents contractuels et contrats du droit privé**

• **Différents degrés d'inaptitude du fonctionnaire**

- Au poste
- Aux fonctions du grade
- A toutes fonctions

• **Gestion d'inaptitude au poste du fonctionnaire**

- Médecin compétent
- Aides possibles
- Démarches d'information/prévention

• **Gestion d'inaptitude au grade (reclassement du fonctionnaire)**

- Définitions et base juridique
- Nouveau dispositif de la période de préparation au reclassement (PPR)
 - . Objet et mise en œuvre
 - . Bénéficiaires
 - . Procédure
 - . Déroulement
 - . Fin
- Reclassement Statutaire
 - . Procédure
 - . Modalités
 - . Gestion d'échec du reclassement
 - . Disponibilité d'office
 - . Retraite pour invalidité
 - . Licenciement

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

14.00 Heures
2 Jours

De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 1 320.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 220.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org